

Haut-Rhin

Déchets toxiques de Stocamine : Alsace Nature fait appel de la décision du tribunal administratif

Mardi dernier, le confinement définitif des déchets de Stocamine à Wittelsheim était autorisé par le tribunal administratif de strasbourg. Alsace Nature va faire appel.

Les Dernières Nouvelles d'Alsace – Aujourd'hui à 18:25 | mis à jour aujourd'hui à 20:10 – Temps de lecture : 1 min



Le 17 juin, le tribunal administratif de Strasbourg a débouté la CEA et Alsace Nature de leur recours en annulation contre l'arrêté préfectoral autorisant le confinement définitif des déchets à Wittelsheim. Photo Thierry Gachon

Après la Collectivité européenne d'Alsace, l'association Alsace Nature a annoncé, ce lundi, qu'elle fait appel du [jugement du tribunal administratif de Strasbourg](#). Mardi dernier, ce dernier a autorisé le confinement définitif des déchets enfouis à 550 mètres de profondeur à Wittelsheim, considérant que le projet de création d'un sarcophage en béton était la solution la moins risquée pour l'homme et l'environnement. Alsace Nature « conteste fermement cette décision, qu'elle considère comme une grave menace pour la nappe phréatique d'Alsace et la santé des générations futures ». « Fidèle à son engagement en faveur de la protection de l'environnement et en vertu du principe de précaution, Alsace Nature poursuivra toutes les voies de recours possibles afin d'obtenir une solution respectueuse de l'intérêt général », indique l'association dans un communiqué.

[La cour administrative d'appel de Nancy](#) aura donc l'occasion d'examiner à nouveau le dossier Stocamine, en 2026 ou 2027. En attendant, les travaux se poursuivent sur le site à Wittelsheim.